## INDEX.

## (Les chiffres renvoient aux articles du Code.)

V ol-Suite.	
preuve en certains cas de	707, 708
par un jeune délinquant	810
à main armée	397-399
attaque avec intention de	400
	401
arrêter la malle avec intention de	401
<del></del>	
ACTE modifiant l'Acte de tempérance du Canada, 1888	407
Vente de certains articles non défendue	407
Alcool pour certaines fins et sauf certaines règles	407
Esprits méthyliques	407
	407
Médecines brevetées	
Parfums, etc	407
Préparations officinales	407